MAIRIE de La Garde ARRONDISSEMENT DE Toulon

Du Quinze Avril mil huit cent quatre-vingt-quinze, à neuf heures du matin

N° 17

Marie Catherine Baud

Acte de Décès de Marie, Catherine, Baud, veuve de Joseph, Honoré, Castel

décédée le jour d'hier à quatre heures du soir profession d'aucune âgée de quatre-vingt-trois ans, née à Collongues département des Alpes Maritimes domiciliée à La Garde fille de feu Joseph, Baud né à département d sans autres renseignements et de feue Agathe née à département d sans autres renseignements.

Sur la déclaration à moi faite par Chrestin, Hugues âgé de cinquante-deux ans, profession de propriétaire domicilié à La Garde qui a dit être assuré du décès de la défunte et par Dolonne, Antoine âgé de cinquante-neuf ans, profession de tonnelier domicilié à La Garde qui a dit être assuré du décès de la défunte

Et ont les déclarants, signé

Constaté, suivant la loi par moi Jean, Pierre, Marius, Polian. adjoint délégué par Monsieur le Maire de La Garde. remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

Chrestin Ant^ne Dolonne M. Polian

---

MAIRIE de La Garde ARRONDISSEMENT DE Toulon

Du vingt-deux Avril mil huit cent quatre-vingt-quinze, à neuf heures du matin

N° 18

Rectification

Rectification de l'acte de décès du sieur Jaubert ~~Louis~~ Henry, Auguste reçu en cette mairie le vingt-cinq février mil huit cent quatre vingt-quinze sous le N° 9

~~Acte de Décès d~~ Extrait des minutes du greffe du Tribunal civil de Toulon (Var) République Française. Au nom du Peuple Français le Tribunal Civil de Toulon (Var) a rendu le jugement sur requête ~~décédé le~~ dont la teneur ~~à~~ suit: ~~heure du~~ A ~~profession d~~ Messieurs les Président et ~~âgé de~~ juges composant ~~ans, né à~~ le Tribunal de pre~~département d~~mière instance de ~~domicilié à~~ Toulon. Le Procureur de la ~~fil d~~ République près le même ~~né à~~ siège a l'honneur ~~département~~ de ~~d~~ faire connaître: que le vingt ~~et d~~ trois février mil huit cent quatre ~~née à~~ vingt quinze le garde champ~~département d~~être Panatier de la

~~Sur la déclaration à moi faite par~~ Commune de La Garde retirait de la ~~âgé de~~ rivière de l'Eygou~~ans, profession d~~tier au quartier du ~~domicilié à~~ pont de la ~~qui a dit être~~ Rue, situé dans la ~~d défunt et par~~ dite commune le cadavre d'un ~~âgé de~~ inconnu parai~~ans, profession d~~ssant âgé de quarante à ~~domicilié à~~ quarante cinq ans ~~qui a dit être~~ environ. Qu'il fut ~~d défunt~~ impo~~Et ont les déclarants,~~ssible malgré l'enquête à laquelle on se livra de ~~Constaté, suivant la loi par moi~~ connaître l'identité de cet individu. Qu'il résulte d'une lettre en date du deux mars mil huit cent quatre ~~remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.~~ vingt quinze adressée au Parquet de Toulon par le Maire de Sanary (Var) que le Jaubert, Henri, cantonnier dans sa commune avait disparu. Qu'il est établi

par ~~MAIRIE D~~ une deuxième lettre en ~~ARRONDISSEMENT DE~~ date du cinq ~~Du~~ Mars mil huit cent ~~mil huit cent quatre-vingt-quinze, à~~ quatre ~~heure du~~ vingt

N°

~~Acte de Décès d~~ quinze, en réponse au signalement fourni à ce magistrat par le parquet de Toulon que le cadavre retiré de la rivière de l'Eygoutier par le garde champêtre n'était autre que celui du N^é ~~décédé le~~ Jaubert, Louis, ~~à~~ Henry ~~heure du~~ Auguste ~~profession d~~ né à Cuers (Var) le treize ~~âgé de~~ février mil huit ~~ans, né à~~ cent quarante six ~~département d~~ fils de Joseph, Jacques ~~domicilié à~~ Henry et de Clotilde, Sophie, ~~fil d~~ Amic. Que les clefs trouvées ~~né à~~ sur le cadavre ses ~~département d~~ indiqué ont ouvert sans la ~~et d~~ moindre difficulté les apparte~~née à~~ments du nommé Jaubert, ~~département d~~ qu'elles ont été reconnues

~~Sur la déclaration à moi faite par~~ comme ayant appartenues à ce dernie~~âgé de~~ que le signale~~ans, profession d~~ment de Jaubert ~~domicilié à~~ et celui du ~~qui a dit être~~ cadavre trouvé dans ~~d~~ la ~~défunt et par~~ rivière de l'Eygoutier sont identi~~âgé de~~ques, qu'il y a ~~ans, profession d~~ lieu de supposer que ~~domicilié à~~ Jaubert, soit volont~~qui a dit être~~airement ou invo~~d défunt~~lon~~Et ont les déclarants,~~tairement a trouvé la mort dans la rivière du grand Eygoutier, comm~~Constaté, suivant la loi par moi~~une de La Garde qu'il ne saurait subsister aucun doute à ce sujet. Requiert qu'il plaise au Tribunal déclarer le décès du nommé Jaubert, Louis, Henry, ~~remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, après m'être assuré du décès, et lecture du~~ Auguste, cantonnier ~~présent acte a été donnée aux déclarants.~~ à Sanary (Var) âgé de quarante neuf ans, né à Cuers le treize février mil huit cent quarante six fils de Joseph, Jacques, Henry et de Clotilde, Sophie, Amic. Dire que l'acte de décès dressé contre inconnu trouvé noyé

par le garde champêtre de ~~MAIRIE D~~ la Commune de La ~~ARRONDISSEMENT DE~~ Garde le vingt-trois février mil huit ~~Du~~ cent quatre vingt ~~mil huit cent quatre-vingt-quinze, à~~ quinze ~~heure du~~ dans

N°

la rivière de l'Eygoutier ~~Acte de Décès~~ devra s'appliquer au nommé Jaubert. Que le jugement de rectification sera transcrit sur les registres courant de la commune de La Garde et qu'il en sera fait mention en marge de l'acte rectifié. Toulon le 20 mars 1895. Le Procureur de ~~décédé le~~ la République ~~à~~ signé: ~~heure du~~ Mache. ~~profession d~~ min. Nous Président du Tribunal Civil de Toulon ~~âgé de~~ (Var) commettons ~~ans, né à~~ M^r Renié, juge pour faire rapport ~~département d~~ sur la requête qui ~~domicilié à~~ précède. Toulon, le 23 mars 1895 le Président ~~fil d~~ signé: Albin Curel, sur ~~né à~~ quoi: vu la requête ~~département~~ qui précède et les faits ~~d~~ y énoncés, ouï Monsieur ~~et d~~ Renié, juge à cet effet commis, en son rapport; attendu ~~née à~~ qu'il résulte des documents ~~département d~~ fournis au tribunal

que le cadavre retiré de ~~Sur la déclaration à moi faite par~~ la rivière de l'Eygoutier par le garde ~~âgé~~ champêtre Panatier n'~~de~~était autre ~~ans, profession d~~ que celui du nommé ~~domicilié à~~ Jaubert Louis, Henry, Auguste, ~~qui a dit être~~ cantonnier à ~~d défunt et par~~ Sanary (Var) qu'il y a donc lieu de faire droit aux ~~âgé de~~ fins de la ~~ans, profession d~~ requête. Par ces motifs: le Tribunal civil de ~~domicilié à~~ Toulon (Var) déclare ~~qui a dit être~~ constant le décès du ~~défunt~~ nommé Jaubert, Louis ~~Et ont les déclarants,~~ Henry, Auguste, cantonnier à Sanary (Var) né à Cuers (Var) le treize Constaté, suivant la loi par moi février mil huit cent quarante six, fils de Joseph Jacques Henry et de Clotilde, Sophie, Amic. Dit que l'acte de décès dressé contre inconnu trouvé noyé ~~remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, après m'être assuré du décès, et lecture du~~ par le garde champêtre ~~présent acte a été donnée aux déclarants.~~ de la commune de La Garde le vingt trois février mil huit cent quatre vingt quinze dans la rivière de l'Eygoutier devra s'appliquer au nommé Jaubert sus-nommé. Ordonne que le présent jugement